



COMMISSION REGIONALE DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

PROCÈS-VERBAL n°05

Réunion du : Mardi 23 mai 2023 à 09h30

Présidence : Me Xavier TORBIERO

Présents : Me Nicolas JOCKEY et M. Jean-Jacques VAYTET

Assiste : Mme Camille TORRENTE, Responsable Juridique

La Commission de surveillance,

Ayant préalablement désigné son président en la personne de M. Xavier TORBIERO.

Saisie d'elle-même, conformément à l'article 16 des Statuts de la Ligue, afin d'effectuer le tirage au sort permettant de déterminer l'ordre de :

- Présentation des listes le jour de l'Assemblée Générale.
- Présentation orale des candidats, le jour de l'Assemblée Générale.

Suite à la décision du Comité de Direction de la LMF, acceptant la proposition de conciliation relative à la validation de la candidature de la liste de M. Michel SERRE aux élections du Comité de Direction du District Grand Vaucluse, la Commission de Céans, a convoqué les têtes de listes candidates.

La présente Commission rappelle également les différentes règles régissant les élections du District Grand Vaucluse, précisées dans les Statuts et notamment concernant les pouvoirs, les modalités de vote...

La C.R.S.O.E. informe les candidats présents que le temps de parole octroyé aux têtes de listes lors de l'Assemblée Générale pour la présentation des programmes sera de cinq minutes.

Rappelant les trois listes candidates au Comité de Direction du District Grand Vaucluse :

- Liste du candidat Jean-Marc URTIS : « *Le football amateur, notre passion, notre priorité* ».
- Liste du candidat Christophe BENOIT : « *Actions foot* ».
- Liste du candidat Michel SERRE : « *Un district au service des clubs* ».

Considérant que suite à l'invitation desdits candidats par la C.R.S.O.E. au tirage au sort des listes dans le cadre de la campagne électorale, Mme Roselyne MACARIO et MM. Michel SERRE, Christophe BENOIT, Jean-Paul MANIERE, Jean-Marc URTIS et Bernard GUELHES étaient présents.

Considérant que la Commission décide que la première liste tirée sera première, la seconde liste tirée sera seconde, et la dernière liste tirée sera dernière dans la présentation :

- Des listes le jour de l'Assemblée Générale.
- Orale des candidats, le jour de l'Assemblée Générale.

Considérant que M. Nicolas JOCKEY, membre de ladite Commission, tire la première boule dans la vasque, dans laquelle se trouve le nom : « *M. Christophe BENOIT* ».

Qu'il tire la seconde boule, dans laquelle se trouve le nom : « *M. Jean-Marc URTIS* ».

Considérant que la Commission ouvre la troisième boule, à titre de vérification, dans laquelle se trouve le nom : « *M. Michel SERRE* ».

Considérant ainsi que la C.R. de Surveillance des Opérations Electorales acte le fait que la liste de M. BENOIT sera la première dans la présentation des listes et la présentation orale des candidats le jour de l'Assemblée Générale.

Que la liste de M. URTIS sera la seconde présentée et la liste de M. SERRE sera la troisième présentée.

**Le Président,
Me Xavier TORBIERO**

